

Les ONG appellent Israël à mettre fin à l'usage excessif de la force et au blocus de la bande de Gaza

27 mars 2019

Le 30 mars 2019 marquera le premier anniversaire des manifestations de la Grande marche du retour (GMR) à Gaza.

Le 18 mars dernier, la Commission d'enquête indépendante de l'ONU a présenté au Conseil des droits de l'homme un rapport sur les manifestations organisées dans les Territoires palestiniens occupés. Ce rapport fait état d'une violation des droits humains et du droit international humanitaire de la part des forces israéliennes. Des manifestants civils ne faisant pourtant pas preuve d'hostilité et ne présentant pas de menace particulière ont été délibérément tués ou gravement blessés.

Depuis le début des manifestations à Gaza, 266 Palestiniens ont été tués, dont 47 enfants et 3 membres du personnel soignant, et plus de 29 000 ont été blessés, d'après les Nations Unies¹. Le système de santé, déjà surchargé dans la bande de Gaza, a été frappé par l'afflux massif de blessés et l'augmentation exponentielle de besoins en matière d'assistance médicale.

AIDA, un réseau de plus de 80 ONG internationales intervenant dans les Territoires palestiniens occupés, appelle tous les États parties aux Conventions de Genève à prendre des mesures urgentes afin de mettre fin aux meurtres et aux mutilations de civils dans la Bande de Gaza. Indépendamment des appartenances politiques présumées ou réelles des manifestants, le droit international interdit le recours à la force contre les civils, sauf s'ils participent directement à des actes hostiles constituant une menace.

En outre, le droit de réunion et d'expression pacifique est garanti par le droit international. À ce titre, les forces de sécurité israéliennes se doivent de le respecter lors de leurs actions dans les zones frontalières à la Bande de Gaza. Elles doivent par ailleurs s'efforcer de ne pas recourir à la violence dans l'exercice de leurs fonctions.

Après différentes vagues d'occupation, de blocus et de divisions politiques, les Palestiniens de la Bande de Gaza se sentent délaissés et pris au piège de ces conflits incessants. Affichant un taux de chômage stupéfiant de 54 %, un taux de pauvreté de 53 % et une insécurité alimentaire qui atteint les 68 %, ils ne peuvent garder l'espoir d'un meilleur avenir.

Les Palestiniens devraient pouvoir témoigner pacifiquement de la situation à laquelle ils font face dans la Bande de Gaza et dans l'ensemble des Territoires palestiniens occupés.

AIDA soutient la recommandation de Michael Lynk, Rapporteur spécial sur la situation des droits humains dans les Territoires palestiniens occupés depuis 1967. Énoncée le 18 mars 2019 devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, elle enjoint Israël à lever immédiatement le blocus écrasant qu'il fait peser sur la bande de Gaza. Selon M. Lynk, ce blocus est source de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire. Il exige en outre que les agissements illégaux de l'armée israélienne soient reconnus et punis. D'après lui, si Israël ne mène pas sa propre enquête sur les meurtres de manifestants par les forces militaires à Gaza, la communauté internationale devra elle-même étudier la question de la responsabilité de l'armée israélienne.

Les manifestations de la Grande marche du retour visent également à dénoncer la crise humanitaire sans précédent dans la Bande de Gaza, qui a gravement affecté les moyens de subsistance, l'accès aux

¹ Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur la situation du Cluster Santé dans le territoire palestinien occupé, Gaza, février 2019.

services les plus élémentaires et la sécurité personnelle de ses deux millions d'habitants. Des décennies de blocus terrestre, maritime et aérien, ainsi qu'un système draconien de restriction des droits de passage et des déplacements imposés par Israël, ont conduit à une crise qui s'intensifie. En outre, l'ensemble de la population de la Bande de Gaza, dont plus de la moitié a moins de 18 ans, a été collectivement punie pour des actes qu'elle n'a pas commis. Cette position est partagée par les Nations Unies, comme l'a exprimé le Secrétaire général Ban Ki-moon en 2016².

Les déficits de financement considérables de l'aide humanitaire et au développement aggravent une réalité déjà très instable et précaire pour la population isolée de la bande de Gaza, dont environ 70 % sont des réfugiés. D'importantes coupes dans le budget des acteurs de l'aide et des fournisseurs de services, en particulier de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ont fondamentalement entravé l'acheminement de l'aide alimentaire et médicale d'urgence ainsi que d'autres aides prioritaires tels que l'accès aux soins de santé primaires et le système éducatif.

Face à des tensions accrues et à l'escalade de violences de ces dernières semaines, AIDA appelle :

- **Tous les États à respecter leurs obligations en vertu de l'article 1 commun aux Conventions de Genève, notamment de prendre toutes les mesures concrètes, compte tenu de leurs moyens individuels et collectifs, afin de mettre un terme aux violations et d'assurer le respect de la Convention.** Elle rappelle en outre aux États leur obligation de faire respecter la loi.
- Tous les responsables à poursuivre au plus vite **la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le rapport de la Commission d'enquête**, notamment :
 - **La prévention de toute nouvelle violation lors des prochaines manifestations et la protection des civils – en s'abstenant de recourir à la force meurtrière contre les civils**, notamment les enfants, les journalistes, le personnel soignant et les personnes en situation de handicap, qui ne constituent pas une menace ;
 - **Garantir l'accès aux services médicaux** et l'application du droit à la santé des personnes blessées.
- **Tous les acteurs pouvant influencer la situation sur le terrain à prendre les mesures positives en vue de réduire les besoins humanitaires dans la bande de Gaza dans les plus brefs délais :**
 - **Israël doit lever le blocus imposé à la Bande de Gaza immédiatement**, conformément à l'engagement de la résolution 1860 du Conseil de sécurité ;
 - **Les autorités de la Bande de Gaza et l'Autorité palestinienne doivent garantir aux Palestiniens de Gaza un accès équitable aux services essentiels.**
- **Israël à respecter scrupuleusement les obligations qui lui reviennent en vertu du droit international humanitaire et des droits de l'homme, en tant que puissance occupante dans la Bande de Gaza et dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.**
- L'Organisation des Nations Unies et toutes les autres parties à prendre des mesures immédiates et efficaces afin que le gouvernement israélien s'engage à laisser passer, **sans**

² « Le bouclage de Gaza asphyxie sa population, étouffe son économie et entrave les efforts de reconstruction. C'est une punition collective pour laquelle il faut rendre des comptes ». Ban Ki-moon, Secrétaire de l'ONU, 28 juin 2016.

entrave et en temps voulu, tous les biens essentiels et services de base pour préserver et protéger la santé publique ainsi que le bien-être de tous les habitants de la Bande de Gaza.

- Les bailleurs de fonds internationaux à intensifier, par des efforts bilatéraux et multilatéraux, **la fourniture immédiate d'une aide humanitaire prompte et solide**, afin de répondre aux besoins de la bande de Gaza et de ses habitants en matière d'intervention d'urgence et de développement.